

BON DE COMMANDE

Document à FAXER au : 05 59 12 22 07 ou à envoyer par courrier à : **MEDIAN CONSEIL**
Helioparc—2 avenue Pierre Angot 64053 Pau cedex 09
Tél. : 05 59 40 28 24 • info@median-conseil.com

Je souhaite commander le rapport :

« les programmes de santé. Edition 2011 »

- Je désire recevoir l'étude sous forme de rapport papier **au prix de 1500 € HT (1794 € HT)** .
- Je commande **aussi** une copie numérique. Copie nominative: coût de 400 € HT (478 € TTC) pour 1 à 5 utilisateurs, 600 € HT (718 € TTC) pour 6 à 10 utilisateurs, 800 € HT (957 € TTC) au-delà de 10 utilisateurs. Pas de copie numérique sans copie papier.
- Je souhaite une présentation par l'auteur, selon une date à définir ensemble pour un coût supplémentaire de 1000 € HT (prestation possible seulement avec l'achat de l'étude, exclut les frais de déplacements)

En l'absence de copie au format PDF, toute copie est interdite.

Payement à l'ordre de MEDIAN CONSEIL SARL de préférence par virement à :

MEDIAN CONSEIL IBAN : FR76 3000 3001 0400 0205 3214 364

Swift code/BIC : SOGEFRPP

Coordonnées de livraison du / des document(s)

Société

A l'attention de

Fonction

Adresse

Code postal

Ville

Pays

N° téléphone

Adresse e-mail

Coordonnées de facturation

(si différentes des coordonnées de livraison)

Société

A l'attention de

Adresse

Code postal

Ville

Pays

N° téléphone

Adresse e-mail

Faut-il attendre un bon de commande pour facturer ?

N° de TVA intracommunautaire (obligatoire pour une facturation hors de France)

- Je reconnais avoir lu les conditions générales de vente ci-dessous et je les accepte.

Nom : Prénom :

CACHET DE L'ENTREPRISE (obligatoire)

Fonction :

Date :

Signature

**CONDITIONS GENERALES
ETUDE DE MARCHE ET MISSIONS DE CONSEIL**

Article 1 : Objet

Toutes nos prestations sont soumises aux présentes conditions générales de vente et priment sur toutes autres conditions générales ou particulières, sauf dérogation formelle.

Toute commande entraîne acceptation expresse par le client des présentes conditions générales et renonciation par le client à se prévaloir de ses propres conditions d'achat.

Article 2 – Documents contractuels

Le contrat est formé par les documents contractuels suivants : les présentes conditions générales, le bon de commande (étude multi-clients et formation) et le devis (étude particulière).

Tout devis ou bon de commande validé par le client constitue une acceptation irrévocable qui ne peut être remise en cause ultérieurement.

Article 3 – Mise à disposition

3.1. Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif et sans garantie. Les retards de livraison ne peuvent justifier la résolution de la vente. Ils ne peuvent donner lieu à retenue, compensation, pénalité ou dommages et intérêts.

3.2. La survenance d'un cas de force majeure au sens de l'article 1148 du Code Civil a pour effet de suspendre l'exécution des obligations de la société.

3.3. *La livraison des études multi-clients sur support papier s'effectue par courrier recommandé avec accusé de réception à la charge du client qui en supporte les risques.*

Article 4 - Prix

4.1. Nos prix sont fixés en tenant compte notamment des recherches mises en œuvre dans le cadre de l'étude. Les prix sont révisibles selon l'accord des parties.

4.2. Le prix est payable selon les modalités suivantes: 30 jours fin de mois à compter de la facturation.

4.3. Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé par rapport aux échéances prévues.

4.4. Tout paiement postérieur aux échéances convenues entraînera, à la charge du client, le paiement d'une pénalité de 5 % du montant de la facture impayée outre les intérêts fixés à 3 fois et demie le taux d'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire.

Article 5: Cahier des Charges et Spécifications

Il appartient au client de fournir à la société la liste précise et détaillée de ses besoins (cahier des charges) et de lui transmettre l'ensemble des données nécessaires à la réalisation de l'étude envisagée. Le client ne pourra se prévaloir d'un quelconque manquement de la société à ce titre.

Article 6 –Propriété intellectuelle

6.1. Etude particulière : la propriété des résultats de l'étude est transférée au client au jour du complet paiement du prix.

6.2. Etude multi client et formation : La mise à disposition des données n'entraîne pas transfert de leur propriété au profit du client, lequel ne se voit conférer qu'un droit d'usage limité. Tous les droits d'auteur et de propriété intellectuelle relatifs au contenu des travaux, objet des études réalisés par la société lui sont expressément et intégralement réservés. La société concède au client un droit d'usage sur les informations, logiciels et données pour les seuls bénéfiques et besoins directs du client.

6. 2.1 Le client s'interdit de céder, donner accès, divulguer ou transférer tout ou parties des prestations de services, objet des présentes, à toute autre personne physique ou morale ou pour toute autre utilisation sur un site autre celui du siège du client.

6.2.2 Le client s'interdit de permettre par quel moyen que ce soit l'utilisation d'une copie du logiciel ou du support papier par plus d'un utilisateur sauf en cas de licence pour utilisateurs multiples, liste qui doit être nominative.

Il s'interdit de donner accès aux données hors du site autorisé, par le biais d'un réseau informatique ou tout autre moyen.

Il s'interdit de concéder, distribuer, divulguer, publier ou transférer les études ou données, en tout ou partie, au profit de tiers sans le consentement express de la société.

Article 7 –Responsabilité:

L'obligation de MEDIAN CONSEIL est réputée être une obligation de moyen. La société déclare fournir les études avec un degré de compétence et de professionnalisme raisonnable. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas d'incomplétude.

La société décline toute responsabilité quant aux choix et à l'adéquation des études aux besoins et objectifs du client (étude multi-clients). Elle ne saurait être tenue responsable de l'utilisation, des évaluations et prévisions données à ces études.

La responsabilité contractuelle de la société, si elle est prouvée, ne pourra être tenue à des dommages et intérêts d'un montant supérieur à 100 % du montant HT de la commande de base dans le cadre de laquelle ont été réalisées les prestations ayant donné lieu à réclamation.

Article 8 - Règlement des litiges et droit applicable :

7.1. Tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat relève de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de THONON LES BAINS et ce même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

7.2. Toutes les prestations fournies par la société MEDIAN CONSEIL sont soumises à la loi française.